

# Quel est le montant de la prime de fin d'année 2019 dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale - CP 329.02?

## Quel est le montant de la prime de fin d'année 2019 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2019
329.02	Région wallonne	<b>CRI</b> : centres régionaux d'intégration <b>CISP</b> : centres d'insertion socio-professionnelle <b>MIRE</b> : missions régionales pour l'emploi	106,29€ + 368,79€ = <b>475,08 €</b>
		<b>CFISPA</b> : centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AVIQ	391,4€ + 107,33€ + 372,48€ = <b>871,21 €</b>
		<b>ILI</b> : Initiatives locales d'intégration, Centres <b>PMTIC</b> , services <b>de traduction et d'interprétariat en milieu social</b> , Interfederation des <b>CISP</b> , <b>InterMire</b> , <b>Maisons Arc-enciel</b>	= <b>368,79 €</b>
	Région de Bruxelles-Capitale	<b>OISP-AFT-Missions locales</b> : Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	161,4 € + 388,75€ = <b>550,15€</b>

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

